



Grèves et luttes sociales : enjeux et actualités ici et ailleurs

Table des matières

1 – Introduction « <i>Les grèves sont une disposition mentale</i> » Par Mario BUCCI	3
2 – L'avenir de la grève en Belgique Par Bruno BAURAIND et Jean VANDEWATTYNE	6
3 – L'histoire de la grève, la grève dans l'histoire Par Renée DRESSE et Florence LORIAUX	14
4 – 2019, l'émergence de peuples de potentialités? Femmes en luttés pour d'autres possibles? Par Zoé MAUS	26
5 – La grève : tentative de contour d'un objet insaisissable. Une approche réflexive Par Sébastien ROBEET	40
6 – Bibliographie sélective	46

▼ Grève nationale Bxls 141215 - © D. Coppieters



1 « Les grèves sont une disposition mentale »¹

Par Mario BUCCI – directeur du CIEP-MOC

Quel est le sens d'une étude à propos de la grève en 2019 ? Depuis 2016 (début des mouvements de grève des femmes), on observe une sorte de renaissance, de redécouverte de la grève comme forme d'action collective. Les acteur.rice.s collectif.ve.s qui y ont recours aujourd'hui sont - en partie - différent.e.s des acteur.rice.s historiques qui l'ont pratiquée avec un certain succès pendant presque deux siècles. Et, d'autre part, cette renaissance va à contre-courant de l'image négative qui s'est construite autour de la grève ces quarante dernières années. La grève « de classe » a perdu son élan en partie à cause d'une perte d'efficacité et en partie à cause de la prévalence de l'attention sur les effets de dérangement qu'une grève doit provoquer pour être efficace sur le sentiment de solidarité avec les travailleur.euse.s en lutte.

Les grèves dans le secteur des services sont devenues difficiles à porter car la lutte contre l'employeur.euse/patron.ne est prise en otage par la mise en avant de la souffrance provoquée aux usager.ère.s. En cela les médias font, depuis des décennies, un travail systématique d'effacement des raisons des travailleur.euse.s et de spectacularisation des plaintes des usager.ère.s. Et même au-delà de la représentation médiatique de la grève, on sait, par exemple, à quel point il est difficile pour certaines catégories de travailleur.euse.s - notamment le personnel des structures de soins - de mener des actions de grève sous le chantage posé par les autorités et

les employeur.euse.s que la lutte empêcherait les soins aux patient.e.s.

Et sans oublier le processus de criminalisation des actions de grève (piquets, blocages) qui est en œuvre depuis une vingtaine d'années et qui vise à faire augmenter le coût de ces actions pour celles et ceux qui pourraient les mettre en œuvre. On connaît les tentatives de la part des instances gouvernementales de faire passer un glissement d'un droit au travail vers un droit à travailler, ce qui représente un exemple clair de stratégie visant à affaiblir les chances de réussite des actions de grève.

Le but de notre Cahier est donc de mettre à jour nos connaissances quant à l'usage de la grève comme forme d'action collective. La sociologie des mouvements sociaux et la sociologie industrielle ont analysé la grève sous l'angle de son efficacité (c'est-à-dire la capacité à produire les changements recherchés), des modalités du conflit entre les parties engagées dans une grève, les processus de mobilisation qui mènent à une action collective, ainsi que les répertoires d'actions². Mais que peut-on apprendre quant aux effets qu'une grève engendre sur les grévistes et leurs proches ?

1. Jeremy BRECHER, *Strikel*, San Francisco, Straight Arrow Books, 1972, p. 236.
2. Alvin W. GOULDNER, *Wildcat Strike: A Study in Worker-Management Relationships*, New York, Harper Torchbooks, 1965 (2^e édition), p. 66.

De quoi parlons-nous ?

De manière générale, la grève peut être vue comme l'altération ou l'interruption de flux. Une interruption voulue et recherchée, car c'est grâce à cette interruption que les conditions d'un changement se créent³.

En premier lieu, la grève interrompt la production et la circulation de biens et de services : ce qui est évident dans l'agriculture, l'industrie et dans les services publics est aussi vrai de certaines grèves - par exemple, les grèves féministes des femmes - qui interrompent des activités qui ne sont pas habituellement reconnues comme fourniture de services ou du travail. À ce niveau, la grève donne visibilité au rôle indispensable, vital, que le travail joue dans la production et la reproduction de la société. Cette visibilité dérive du préjudice causé à qui contrôle, organise et dirige ce travail, et, accessoirement, du désagrément qui en dérive pour les consommateurs.rice.s et usager.ère.s.

Ensuite, la grève bloque le flux de consentement vis-à-vis de l'autorité concernée, elle est « le refus d'obéir à l'autorité instituée dans une situation donnée »⁴. L'opposition qui se crée lors d'une grève vise à obtenir des changements ou des initiatives de la part de cette autorité en exposant les problèmes qu'elle crée et en établissant un rapport de force avec elle. Les grèves pour le climat de 2019, tout comme les grèves de la faim pour l'obtention de droits civils ou l'indépendance d'un pays sont des exemples qui s'ajoutent, bien évidemment, aux grèves du travail.

La rupture du flux de consentement vis-à-vis de l'autorité, de la collaboration avec elle, crée une fracture dans le système social des relations. Cela se présente sous des formes agressives, de part et d'autre, au niveau discursif tout comme, parfois, dans les actes⁵. Les piquets, les actions de blocage et de désobéissance, voire de sabotage, font partie du répertoire d'actions, tout comme les slogans, les pancartes, les fan-toches, les groupes instrumentaux font partie

du répertoire discursif. L'agressivité prend la forme de l'ironie et du sarcasme, de l'insulte, de la revendication et parfois de la violence physique. C'est une nécessité qui participe à l'efficacité de l'action (et de la réaction) : lorsqu'il n'y a pas d'agressivité la grève est pure forme et rituel⁶.

Grèves et éducation populaire

Contrairement à ce que l'on peut parfois penser, la plupart des grèves naissent d'actions spontanées, de convergences non planifiées. Elles se basent sur les savoirs et les savoir-faire des participant.e.s, ainsi que sur un acte de rupture par rapport à un ordre constitué. Combien de fois a-t-on assisté à des grèves planifiées qui échouent - pas seulement dans le sens de leur efficacité, mais dans leur capacité à mobiliser - et combien de fois est-on surpris par des actions inattendues qui surgissent en dehors d'une organisation formelle ?

L'opposition à une autorité inclut, bien évidemment, les luttes contre la propriété et le management d'une organisation économique, mais aussi un pouvoir public, une institution et même un système de domination. Au-delà du résultat concret qu'un tel refus est capable d'obtenir, l'acte d'opposition produit des effets importants.

En premier lieu, le fait de se soustraire à l'autorité implique pour les grévistes la nécessité de prendre la responsabilité de penser, d'agir et de se coordonner de manière autonome. Alors que - sous l'autorité - la réflexion, l'action et la coordination sont soit déléguées à l'autorité-même, soit cadrées et disciplinées par celle-ci, l'acte de grève est un acte de libération et d'autonomisation⁷. Il est clair qu'une telle autonomisation tend à produire au fil du temps des formes d'organisation plus stables et souvent peu horizontales et participatives, avec un rôle important de

3. Alvin GOULDNER, *op. cit.*, p. 66.

4. Alvin GOULDNER, *op. cit.*, p. 66.

5. Alvin GOULDNER, *op. cit.*, p. 66.

6. David GRAEBER, *Direct Action: An Ethnography*, Oakland, AK Press, 2009, en particulier les trois derniers chapitres : « Actions » pp. 359-436, « Representation » pp. 437-508 et « Imagination », pp. 509-537.

7. Jeremy BRECHER, *op.cit.*, pp. 237-238.

leaders et des organisations « professionnelles » des mouvements sociaux dans la structuration de la grève⁸. Néanmoins, la rupture initiale libère souvent des énergies qui débordent ces mêmes organisations : il s'agit, pour les grévistes, d'une réappropriation d'une partie du pouvoir détenu par l'autorité en question.

L'autre effet engendré par la grève est le développement ou le renforcement de la solidarité entre les personnes mobilisées et, dans les cas d'actions qui se prolongent dans le temps, leurs entourages. Une solidarité qui, dans l'action, dépasse les clivages existant au sein des groupes qui se mobilisent. Cette solidarité aide à construire une identité collective et permet de faire l'expérience d'une coopération alternative à la compétition et à la poursuite d'intérêts égoïstes⁹. La grève dépasse donc les objectifs immédiats qui justifient la mobilisation, et contribue à un processus d'éducation populaire et de construction de sujets collectifs capables d'agir politiquement et pour l'affirmation de droits sociaux.

Voilà pourquoi le CIEP, qui est une organisation d'éducation populaire, considère que l'importance de la grève ne se limite pas à son rôle dans la lutte pour la transformation sociale, mais réside aussi dans son potentiel de renforcement des capacités d'action collective et de préfiguration de manières nouvelles, plus solidaires et horizontales, de l'agir collectif et du vivre ensemble.

Au sommaire de ce Cahier

Nous interrogeons la grève d'abord d'un point de vue historique, pour découvrir que le recours à la grève remonte très loin dans le temps, et que la solidarité internationale entre mouvements



▲ Grèves nationale 130219- © Ann Vermorgen

de grève et en soutien de ceux-ci est elle aussi vieille de 150 ans. Avec un regard sur l'histoire en Belgique, on parcourt l'évolution des mobilisations dans les différents secteurs industriels, des répertoires d'actions, ainsi que des modalités de contrôle et de limitation des grèves.

En ce qui concerne les grèves du travail, nous montrons, chiffres à l'appui, qu'elles n'ont pas du tout disparu en Belgique, même si elles rencontrent de plus en plus de difficultés à être efficaces, notamment du fait des changements dans les systèmes productifs qui éloignent les lieux de décision des lieux de production et fragmentent les processus de production à l'échelle planétaire. Cela rend inefficace les négociations collectives, et donc la grève comme moyen d'influence de celles-ci. Cela rend aussi plus difficile la solidarité entre les luttes de travailleuses et travailleurs souvent très éloigné.e.s dans l'espace. Et déplace l'efficacité de la grève du lieu de production au dispositif logistique qui assure la coordination de chaînes de production fragmentées.

Et puis, nous analyserons la réappropriation de la grève par des sujets non-historiques qui la réinventent, et ce faisant produisent de nouvelles conceptualisations de ce qu'est le travail, l'oppression, mais aussi de nouvelles synthèses de ce qu'est l'égalité et la justice dont on rêve aujourd'hui. Tant de raisons de se mobiliser et de faire la grève.

8. Doug McADAM, John D. McCARTHY, Mayer N. ZALD, "Introduction : Opportunities, mobilizing structures, and framing processes - toward a synthetic, comparative perspective on social movements", in Doug McADAM, John D. McCARTHY, Mayer N. ZALD (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp. 16-17.

9. Jeremy BRECHER, *op.cit.*, pp. 239-240.

2 L'avenir de la grève en Belgique

6

Par Bruno BAURAIN (Gresea) et Jean VANDEWATTYNE (Université de Mons)

D'un point de vue statistique, la Belgique semble connaître une érosion moins rapide du nombre de jours de grève que la plupart des autres pays d'Europe de l'Ouest. Ces chiffres ne doivent cependant pas masquer une remise en question de la pratique de la grève par les médias, par le pouvoir politique dans sa large majorité, par une partie des travailleur.euse.s et même par certaines organisations syndicales. Faut-il pour autant conclure à une mort annoncée de la grève ? Ou bien, assiste-t-on à une transformation de cette expression de la colère ouvrière en parallèle des évolutions que connaît le monde du tril et de l'entreprise depuis le tournant néolibéral des années 1980 ?

Le 23 juillet 2019, dans les colonnes du quotidien *La Libre Belgique*, un avocat spécialisé en droit du travail condamnait le « modèle conflictuel des grèves », lui préférant « un modèle de dialogue

social collaboratif, flexible et plus engageant » fondé sur « des actions ludiques »¹. Le 8 octobre 2019, Marc Leemans, président de la CSC, s'attaquait pour sa part à la flexibilité du travail dans les colonnes du *Soir*, mais concédait que, passées les mobilisations et les grèves provinciales de 2014, la CSC avait privilégié d'autres « instruments » contre le gouvernement Michel I^{er}². Le discours sur l'essoufflement de la conflictualité sociale et la fin de la grève n'est pas propre à notre époque. Dès la fin des années 1950, plusieurs observateur.rice.s des relations professionnelles défendaient la thèse de l'embourgeoisement de la classe ouvrière et de la réintégration du groupe ouvrier dans une société globale. Il devait, selon eux.elles, nécessairement en résulter une « dépolitisation du syndicat »³. La grève générale de l'hiver 1960-1961 en Belgique, puis les événements de Mai 1968 dans plusieurs pays européens, viendront largement démentir cette thèse.

La grève, une mort annoncée ?

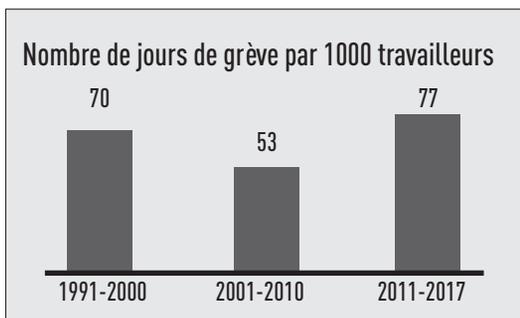
Comme le montre l'exemple précédent, la grève est un phénomène social hétérogène difficile à prévoir. Le discours sur la fin de la grève se révèle d'ailleurs souvent plus normatif ou pres-



▲ Grèves Hainaut occidental 141124 © D. Coppieters

1. *La Libre Belgique*, 23 juillet 2019.
2. *Le Soir*, 8 octobre 2019.
3. Matéo ALALUE, « Quel avenir pour les grèves générales? », p. 324, in Anne MORELLI et Daniel ZAMORA, *Grève générale, Rêve général. Espoir de transformation sociale*, Paris, L'Harmattan, 2016. Voir également sur le sujet : John H. GOLDTHORPE, Franck BECHHOFFER et Jennifer PLATT, *L'ouvrier de l'abondance*, Paris, Seuil, 1972.

criptif qu'analytique. Les statistiques de l'ONSS sur les jours non travaillés ne montrent pas, depuis 1991, une diminution forte de l'usage de la grève par les travailleur.euse.s belges, au contraire de la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Les chiffres sont par contre très volatiles selon les années. Ainsi, 1993, 2005 et 2014 sont des années particulièrement conflictuelles sur le plan statistique du fait des grèves générales organisées contre, respectivement, le Plan Global du gouvernement Dehaene, le Pacte des générations du gouvernement Verhofstadt et, enfin, le programme d'austérité du gouvernement Michel. Comme le montre le graphique ci-dessous, si on retranche ces années « exceptionnelles » de l'échantillon, la moyenne de jours de grève pour 1000 travailleur.euse.s est finalement assez stable en Belgique.



Source : ONSS, *Brochure Bleue*. Les années 1993, 2005 et 2014 ont été retranchées de l'échantillon.

Faut-il dès lors conclure à une « exception belge » en matière de grève et de conflictualité sociale en Europe de l'Ouest ? Si nous remontons un peu plus dans le temps, la conflictualité sociale en Belgique indiquée par le nombre de jours de grève est tout d'abord moins intense aujourd'hui que dans les années 1960 ou 1970⁴. Ensuite, le système dit « de Gand », qui conditionne l'accès à certains droits sociaux à l'appartenance à un syndicat, semble jouer en faveur de la capacité de mobilisation des salarié.e.s⁵.

4. Gérard ADAM et Jean-Daniel REYNAUD, *Conflits du travail et changement social*, Paris, PUF, 1978.

5. Kurt VANDAELE, *Interpreting strike activity in western Europe in the past 20 years: the labour repertoire under pressure*, Bruxelles, Transfer, 2016.



▲ Grèves Hainaut occidental 141124 © D. Coppieters

Enfin, les chiffres masquent une réalité plus qualitative de l'usage de la grève en Belgique.

La grève, qui désigne un « arrêt temporaire du travail mené par un groupe de salariés dans le but d'exprimer un grief ou d'imposer une revendication »⁶, s'est généralisée à partir du travail salarié. Elle a d'abord concerné les ouvrier.ère.s, puis les employé.e.s et, plus tard encore, les fonctionnaires. Aujourd'hui, les grévistes peuvent même se situer à la frontière du salariat (les tâcherons du web, les coursier.ère.s à vélo ou les transporteur.rice.s) et la grève désigne parfois des mobilisations qui ne concernent pas directement ou seulement le travail productif (grève des femmes ou grève pour le climat). Elle ne semble donc pas plus disparaître en 2019 qu'en 1959. La société pacifiée et l'entreprise du « bonheur » expurgée de conflits sociaux devront attendre. Il est par contre indéniable que la grève se transforme. Trop souvent, le tassement de la conflictualité sociale est analysé comme le résultat de la pression exercée sur un salariat divisé par la menace du chômage et l'extension de la précarité. Certes, le taux de chômage a un impact sur la conflictualité sociale. Comme nous le verrons par la suite, les grèves offensives sur les salaires ou les conditions d'emploi deviennent alors des grèves plus défensives pour la sauvegarde de l'emploi. Néanmoins, le chômage et la précarité

6. Florence PETERSON, *Strikes in the United States 1880-1936*.

Washington, Bureau of Labor Statistics, Bulletin n° 651, 1937.



▲ Piquets charleroi lux 141124 © MHS.

ne peuvent pas tout expliquer. Pourquoi y a-t-il alors certaines années plus de grèves en Flandre qu'en Wallonie ? Comment expliquer les mouvements de grève importants qu'ont récemment connus des entreprises caractérisées par des formes extrêmes de précarité de l'emploi et de management antisocial, comme Ryanair ou Deliveroo ?

Le postulat servant de fil conducteur à cet article est donc que la grève se transforme plus qu'elle ne disparaît. Nous assistons, depuis plusieurs décennies, au passage progressif de la grève ouvrière⁷, caractéristique de la société industrielle, à d'autres formes de grèves qui ne sont pas encore stabilisées. Ce changement est lié à l'évolution de notre système économique et social à l'intérieur duquel la conflictualité sociale s'exerce.

La grève ouvrière en Belgique

La grève ouvrière est caractéristique des conflits de la société industrielle. Ces conflits sont premièrement centrés autour de la distribution primaire de la richesse, le rapport capital-travail. Dans son ouvrage sur l'évolution des relations

industrielles en Belgique, Jean Neuville montre qu'entre 1896 et 1913, la majorité des grèves en Belgique supportent des revendications salariales (plus de 60%)⁸. Il en ira de même jusqu'aux années 1970. L'objet des grèves est principalement le salaire et le temps de travail, les deux faces du conflit capital-travail. À partir des années 1930, la grève permet au mouvement ouvrier et à ses organisations d'agir sur la distribution des gains de productivité dans le cadre du système de concertation.

Deuxièmement, ces conflits sont déterminés par le caractère inégalitaire du rapport salarial. Les décennies 1950 et 1960 voient beaucoup de petit.e.s indépendant.e.s faire faillite. Ces dernier.ère.s trouvent alors de l'embauche dans de plus grandes entreprises et vont encore renforcer l'emploi salarié⁹.

Troisièmement, le mouvement ouvrier « masculin » en est l'acteur principal, les syndicats jouent le rôle d'appareil intégrateur des revendications ouvrières. La grève en Belgique fut très rapidement une pratique largement

8. Jean NEUVILLE, *L'Évolution des relations industrielles en Belgique*, Tome 1, Bruxelles, Vie ouvrière, 1975, p.213.

9. Bruno BAURAIN, *Septante ans de distribution conflictuelle des richesses en Belgique*, Gresea, 2019 (en ligne) www.gresea.be/Septante-ans-de-distribution-conflictuelle-des-richesses-en-Belgique

7. Guy CAIRE, *La grève ouvrière*, Paris, les éditions ouvrières, 1978.

encadrée et contrôlée par les syndicats qui participent aux côtés des propriétaires à une « *régulation commune* »¹⁰ de la conflictualité sociale. Elle n'est que très rarement l'expression spontanée de la colère ouvrière. Pour le démontrer, Jean Neuville remonte aux conflits sociaux d'avant 1870 : « *Il y aurait erreur à croire que toutes les grèves antérieures à 1870 sont indépendantes des syndicats. Nous avons vu ailleurs qu'à Gand, dès la moitié du [XIX^e] siècle, les grèves (1857, 1859, 1861) des fileurs et des tisseurs sont conduites par les syndicats ; les grévistes sont soutenus par des caisses de résistance clandestines* ». Et Neuville d'ajouter : « *On pourrait, sans doute, au fil de l'histoire sociale des années qui constituent le dernier quart du 19^e siècle, suivre la liaison intime qui s'établit entre les syndicats, au fur et à mesure où ils se constituent, et les grèves* »¹¹. À la CSC¹², la caisse de grève est centralisée dès 1926 et ce sont les centrales qui ont le pouvoir de déclencher (ou pas) une grève. En 1934, l'étude de la CGTB (future FGFB) sur la structure du mouvement syndical montre que ce sont, là aussi, les centrales syndicales qui détiennent le pouvoir sur la grève¹³. Aujourd'hui encore, la plupart des grèves en Belgique sont des grèves syndicales. Il faut néanmoins nuancer quelque peu les propos de Jean Neuville et le concept de « domestication ». S'il est indéniable qu'historiquement, la grève sectorielle ou interprofessionnelle en Belgique est fortement encadrée par les organisations syndicales, il arrive très souvent que le débrayage en entreprise ne soit pas déclenché par les organisations syndicales, mais bien par la remise en cause spontanée des conditions de travail. Le plus souvent, les syndicats couvrent alors la grève « en cours ». On parlera dans ce cas plutôt de grèves spontanées que de grèves sauvages. De ce contrôle syndical sur la grève ouvrière découle une quatrième caractéristique : les modes de protestation (la grève, mais aussi la manifestation) sont relativement semblables et codifiés.



▲ Grèves Province Namur 141201 © D. Coppieters

À ces caractéristiques du conflit industriel mises en lumière par les travaux de Jean-Michel Denis¹⁴ sur la France notamment, nous ajouterons deux éléments. Le premier est spécifiquement lié au contexte belge. Dès les années 1930, la grève se trouve incorporée dans le système de concertation sociale. À partir de là, l'efficacité de la grève sera jugée à l'aune de l'accord qu'elle aura permis ou pas d'obtenir dans le cadre de la concertation sociale. La grève peut pourtant avoir d'autres fonctions que celle de faire pression sur une négociation collective. Elle peut par exemple permettre aux organisations syndicales de renouveler leur base militante¹⁵, aux délégué.e.s de sensibiliser le collectif de travail aux enjeux politiques ou encore aux travailleur.euse.s d'affirmer de nouvelles formes d'organisation. Enfin, dernier élément, le creuset de la grève ouvrière est la manufacture capitaliste des Trente Glorieuses qui privilégie les grandes concentrations de salarié.e.s¹⁶. En Wallonie,

10. Richard HYMAN, *Strikes*, Londres, Fontana, 1972.

11. Jean NEUVILLE, *L'Évolution op. cit.*, p.205

12. La Confédération générale des syndicats chrétiens et libres de Belgique.

13. Jean NEUVILLE, « Une génération syndicale », *Études sociales* n°21-22, Bruxelles, 1959.

14. Jean-Michel DENIS (Dir.), *Le conflit en grève ? Tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine*, Paris, La Dispute, 2005.

15. Andy Williams, Mark, Kelly, John HODDER et Nick MCCARTHY, « Does Strike Action Stimulate Trade Union Membership Growth ? », *British Journal of Industrial Relations*, Mars 2017.

16. Alfred CHANDLER, *Strategy and structure : chapters in the history of the industrial enterprise*, Cambridge, M.I.T. Press, 1962.

comme en Flandre, les « bastions ouvriers » du Limbourg, de Charleroi et de Liège par exemple ont, jusqu'à leur démantèlement progressif, joué un rôle central dans les grèves.

Le « Mai ouvrier en Belgique »¹⁷

Après la grande grève de l'hiver 1960-1961, s'ouvre une période charnière dans l'histoire des grèves en Belgique¹⁸. Elle commence avec la grève des femmes à la Fabrique Nationale d'armes de Herstal (FN) et se termine avec le début de la crise socio-économique qui verra l'explosion du chômage à partir de 1974. Durant cette période, la conflictualité sociale mélange des conflits annoncés par préavis à l'initiative des organisations syndicales avec des grèves dites sauvages, sans préavis et sans reconnaissance des instances syndicales. Durant la décennie 1970, environ huit grèves sur dix éclatent spontanément et ne sont pas ou difficilement reconnues par les organisations syndicales qui, par le jeu de la concertation sociale, sont aussi devenues garantes de la paix sociale. Cette vague de grèves a été initiée par des comités de grève en Flandre à partir de la grève des mineurs de Zwartberg en 1966, elle s'est prolongée chez Ford Genk, à la Vieille Montagne à Baelen, chez Glaverbel, aux Forges de Clabecq en juin 1970, à la FN Herstal, chez Caterpillar en 1970 et 1973, chez Cockerill et enfin chez les dockers du port d'Anvers¹⁹. Dans certains conflits, la légitimité même des organisations syndicales fait l'objet de vives contestations. Chez Caterpillar, à Cockerill et aux Forges de Clabecq, les syndicats excluent des délégués pour permettre leur licenciement²⁰.

17. RIK HEMMERIJCKX, « Le Mai ouvrier en Belgique », in *La Belgique sauvage. L'extrême gauche en Belgique francophone depuis 1945*, Dissidences, n° 7, 2009, pp.118-139.

18. Pour une périodisation de la grève en Belgique, voir Jean VANDEWATTYNE et Bruno BAURAIN, « La grève en entreprise après la crise financière de 2008 : nouvelle donne ou accentuation des tendances passées ? », in Corinne GOBIN, Jean FANIEL et David PATERNOTTE, *Se mobiliser en Belgique*, à paraître chez Academia-L'Harmattan.

19. Michel CAPRON, « L'évolution de la conflictualité dans les relations collectives du travail en Wallonie », in *Dynamiques de la concertation sociale*, Bruxelles, CRISP, 2010, p.152.

20. Michel CAPRON, *Op. cit.*



▲ Grèves et rassemblement ING 161007 © D. Coppieters

Outre la remise en cause des syndicats, cette période voit aussi l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène de la contestation sociale : les femmes, les jeunes travailleurs, les travailleurs immigrés et les employés. Cette « nouvelle classe ouvrière »²¹ porte des revendications qualitatives, en lien avec la lutte contre la pénibilité du travail, mais aussi la démocratie syndicale. Elles viennent s'ajouter aux traditionnelles revendications salariales.

Si les grévistes sont loin d'obtenir systématiquement gain de cause, cette période est marquée, dans la droite ligne de Mai 1968, par une forte remise en question du système capitaliste, de sa logique productiviste et de la primauté ac-

21. Serge MALLET, *La nouvelle classe ouvrière*, Paris, 1969.

cordée par les directions syndicales à la concertation sociale.

Chômage et restructuration : la grève pour l'emploi

Au début des années 1970, la fin du système monétaire de Bretton Woods²², les chocs pétroliers et les politiques monétaires restrictives néolibérales vont durement frapper l'économie belge, et spécialement la Wallonie. Rapidement, un chômage structurel s'impose dans la région. Ce chômage va progressivement transformer l'objet de la concertation sociale. Ce n'est plus le partage des gains de productivité qui se négocie, mais bien l'emploi et la compétitivité des entreprises. Si, passé la première moitié des années 1970, les organisations syndicales reprennent le contrôle des mouvements de grève, ces dernières se font plus défensives. Face aux restructurations et aux fermetures d'usines, c'est la quantité d'emplois à maintenir qui est au cœur de la conflictualité sociale. Le chômage contraint les syndicats à prendre de la distance avec leur rôle de contre-pouvoir pour donner le primat à leur action d'agence sociale. Les bastions syndicaux que sont les mines, l'automobile, la sidérurgie, les machines-outils, le verre sont restructurés à plusieurs reprises. Certains vont même complètement disparaître. Dès les années 1980, le gouvernement va progressivement corseter la négociation salariale. Comme l'économie belge, la grève se tertiarise et se féminise.

Mais, le chômage et la plus grande précarité de l'emploi ne sont pas les seuls facteurs à avoir des répercussions sur les grèves. Les années 1980 voient une accélération de deux transformations importantes des entreprises. La première porte sur l'internationalisation de plus en plus grande des centres de décision et leur éloignement du territoire belge. La seconde tient

à la fragmentation de plus en plus forte de ces mêmes entreprises.

Très longtemps, les entreprises multinationales seront surtout installées en Flandre, palliant par leurs investissements l'inexistence d'une bourgeoisie industrielle flamande. En Wallonie, la situation change à partir des années 1980. La prise de contrôle et le démembrement de la Société Générale de Belgique par le groupe français Suez en 1988, le passage sous contrôle étranger des raffineries tirlmontoises, de CBR, de Côte d'Or ou de GB, la prise de contrôle de la sidérurgie wallonne par les groupes français Usinor et Duferco entre 1997 et 2000²³, incarnent l'accélération de la dépendance de l'économie wallonne vis-à-vis de l'étranger et la perte de pouvoir du monde politique sur les entreprises dont les centres de décision sont désormais situés, de façon croissante, en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis. Depuis lors, cette internationalisation de l'économie belge va s'accroître, principalement en Wallonie. Selon une étude du CRISP portant sur l'année 2014, parmi les 73.962 entreprises ayant au moins un.e employé.e présentes en Wallonie, seuls 2% sont sous le contrôle d'un actionnaire étranger (une filiale de multinationale par exemple). Par contre, ces 1.466 entreprises ont un impact très important sur l'économie régionale tant en termes d'emploi (31,4%

22. Au début des années 1970, les États-Unis mettent fin unilatéralement au système monétaire dit de Bretton Woods qui prévoyait un taux de change fixe sur le dollar et l'or. Cette décision va engendrer une spéculation monétaire importante de la part des entreprises. L'argent utilisé pour spéculer sur les différents taux de change ne sera pas investi dans l'appareil productif.



▲ Grèves et rassemblement ING 161007 © D. Coppieters

23. Bruno BAURAIN, *Multinationales : la dépendance belge*, Gresea, 2016 (en ligne) www.gresea.be/Multinationales-la-dependance-belge

du total) que de vente (53,3% du chiffre d'affaires total réalisé par le secteur privé en Wallonie)²⁴. À cet éloignement géographique s'ajoute la financiarisation croissante des entreprises dont une des caractéristiques est l'alignement de la rémunération des PDG (les stock-options par exemple) sur celle des actionnaires (le cours de bourse). Pour ces PDG, le développement industriel de la firme passe alors au second plan, loin derrière la valorisation du capital investi par les propriétaires.

L'éloignement des centres de décision du territoire belge et la financiarisation des entreprises rendent plus compliquée la concertation sociale paritaire. L'élément patronal se défait de la négociation collective et les propriétaires ne savent pas toujours de quoi il s'agit. Or, comme nous l'avons souligné ci-dessus, en Belgique, la grève est, depuis l'entre-deux-guerres, incorporée dans le système de concertation so-

ce qui s'est produit en septembre 2015 chez Caterpillar à Gosselies lorsque, entre les deux restructurations, une partie des salarié.e.s ont manifesté contre la grève et pour le « droit de travailler »²⁵. Dans certains conflits, les syndicats ne parviennent plus à faire « atterrir le conflit » par la concertation sociale. Il y a alors un essoufflement des travailleur.euse.s qui, dans les multinationales, sont souvent mis à rude épreuve par un chantage constant à la délocalisation.

Outre la délocalisation des centres de décision, l'étude de la démographie des entreprises montre également une déconcentration productive²⁶ croissante de l'économie belge. Ce principe managérial, initié par les conglomérats japonais à la fin de la Seconde Guerre mondiale, consiste à fragmenter l'entreprise en petites

▼ **Soutien délégué licencié restaurant *Aux armes de Bruxelles* 161007 © D. Coppieters**



ciale. Si elle ne débouche plus sur un accord, la grève peut se trouver disqualifiée par les travailleur.euse.s eux.elles-mêmes. C'est, par exemple,

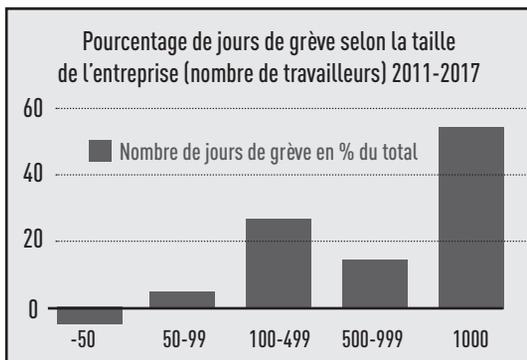
entités, puis à les mettre en concurrence commerciale. Chaque filiale, chaque sous-traitant,

24. «Quelle part de l'économie wallonne dépend des groupes étrangers ?» in *L'actionnariat des entreprises wallonnes*, CRISP, 12 août 2016 (en ligne) www.actionnariatwallon.be/actualites/actualites-economiques/quelle-part-de-l-economie-wallonne-depend-de-groupes-etranagers.htm?lng=fr

25. Aline BINGEN et Bruno BAURAIN, « Caterpillar : droit au travail contre piquets de grève », in Iannis GRACOS, *Grèves et conflictualité sociale en 2015*, Bruxelles, CRISP, Courrier hebdomadaire, n°2291-2292, 2016.

26. Thomas COUTROT, *L'entreprise néo-libérale, nouvelle utopie capitaliste ?*, Paris, La découverte, 1998.

chaque atelier devient alors un centre de profits autonome. Le centre de décision lui attribue des objectifs de rentabilité à atteindre. Résultats à l'aune desquels il sera jugé dans la compétition que se mènent les différentes entités à l'intérieur du groupe. La sous-traitance implique la subordination de la relation salariale à une relation commerciale entre deux entreprises. Elle masque complètement la responsabilité du donneur d'ordre en termes de droits des travailleurs. Elle peut aussi entraver les capacités d'organisation et de résistance des travailleurs, deux éléments qui, historiquement, dépendent fortement de la concentration ouvrière et de la stabilité du contrat de travail. Comme le montre le graphique ci-dessous, les grèves sont plus nombreuses dans les grandes entreprises que dans les petites. Cela ne veut néanmoins pas dire qu'on ne rencontre pas de grève dans les PME ou chez les sous-traitants.



Source : ONSS, Brochure Bleue.

Récemment, les conflits dans la sous-traitance chez Ford Genk, dans l'aviation (Swiss-Port ou Aviapartner), dans le Rail (BM&S) ou dans les entreprises de plateforme (Deliveroo, Uber eats)²⁷ ont montré que, si elles mobilisaient peu de travailleurs, ces grèves pouvaient bloquer l'activité économique d'un groupe ou d'un secteur d'activité. Cet effet en cascade de la grève sur la chaîne d'approvisionnement ne se marque pas dans les statistiques, mais il tend à montrer que, pour avoir des effets sur les flux

27. Ces exemples ont fait l'objet de chroniques par le collectif Iannis GRACOS, disponibles sur www.gracos.be

économiques, la grève ne doit pas nécessairement être un mouvement de masse.

Conclusion

Depuis les années 1980, les conditions socio-économiques qui permettent la grève ouvrière sont de moins en moins réunies. Un rapport salarial stabilisé, une concertation sociale paritaire qui porte sur le partage capital-travail, la concentration ouvrière, des syndicats en capacité de jouer le rôle d'appareil intégrateur des revendications, les fondements du système belge de régulation de l'économie sont remis en cause par la pression des entreprises et le cadre politique néolibéral.

Pourtant, comme nous l'avons montré, la grève ne disparaît pas. S'il n'est pas possible, ou très risqué, de prévoir l'avenir de la grève, nous

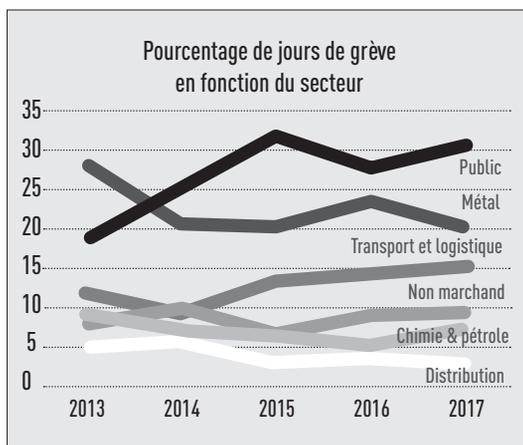


▲ Grève nationale Bruxelles 141215 © D. Coppieters

pouvons néanmoins, en nous basant sur les rapports annuels du Gracos, dégager certaines perspectives sur les transformations actuelles de la grève et des grévistes. Premièrement, nous assistons tout d'abord à un changement sectoriel. La grève est davantage pratiquée dans le secteur

public et le non marchand alors qu'elle régresse dans le métal ou la chimie. Deuxièmement, la grève semble en quête d'autonomie, non seulement par rapport aux syndicats, mais, plus largement, par rapport au système de concertation sociale dans son ensemble. Enfin, en lien avec cette recherche d'autonomie, la grève et la conflictualité sociale débordent désormais des murs de l'entreprise pour trouver d'autres lieux d'expression.

Avec la restructuration, et la disparition pour certain.e.s, des grands bastions ouvriers, la grève dans le secteur privé est de plus en plus défensive. Du statut de centre industriel, la Belgique passe progressivement à celui de plateforme logistique au cœur de l'Europe. Les restructurations dans l'industrie n'ont plus pour objectif de rationaliser l'appareil productif afin de le rendre économiquement viable, mais d'ajuster les capacités de production des entreprises multinationales en fonction d'indicateurs financiers. L'éloignement des centres de décision, la disparition du levier de l'interventionnisme étatique et le chantage à la délocalisation tendent à remettre en question, chez un nombre croissant de travailleur.euse.s, la pertinence de la grève comme un moyen efficace de lutte alors qu'elle est toujours très couteuse pour le gréviste, tant en termes de pertes de salaire que sur un plan plus psychologique (faisant courir le risque de passer pour un.e « perturbateur.rice »). Dans le secteur privé, la grève est dès lors essentielle-



Source : ONSS, Brochure Bleue.



▲ Grève générale fr 141215

ment utilisée pour peser sur la négociation d'un plan social ou d'une réorganisation des procédures de travail²⁸. Ces grèves sont plus rares et relativement courtes. À l'inverse, comme le montre la figure ci-dessous, la part des grèves dans le secteur public ou dans le non marchand dans le total des jours de grèves augmente.

Cela s'explique par l'évolution du contexte économique et le poids important de l'emploi public et non marchand en Belgique, spécifiquement en Wallonie. Depuis les années 1970, la grève s'autonomise progressivement de la figure ouvrière, symbole de la conflictualité sociale depuis plus d'un siècle.

Aujourd'hui, la très grande majorité des grèves en Belgique restent des actions collectives organisées et contrôlées par les organisations syndicales. L'arrêt du mouvement de grève de l'hiver 2014 contre le gouvernement Michel prouve la grande capacité des syndicats à gérer la conflictualité sociale. Néanmoins, l'observation des récents conflits sociaux en entreprise montre dans certains cas une dynamique d'autonomisation de la grève par rapport à l'organisation syndicale et, plus largement, au système de concertation sociale. Chez Aviapartner, Kone, bpost, les chemins de fer à plusieurs

²⁸. Jean VANDEWATTYNE et Bruno BAURAIN, *La grève en entreprise op. cit.*



▲ Grève nationale Bruxelles 141215 © D. Coppieters

reprises, l'encadrement de la grève par les syndicats semble diminuer en intensité. À plusieurs reprises, des préaccords négociés et avalisés par les syndicats ont été dénoncés par les travailleurs.euse.s, même dans des entreprises à forte tradition syndicale comme chez bpost en 2018. La recrudescence des grèves non prévues dans les entreprises, le rôle du Collectif 8 mars dans l'organisation de la grève des femmes, les blocages mis en œuvre par les gilets jaunes ou les appels à la grève du mouvement climatique semblent montrer que ce monopole syndical sur la conflictualité sociale et la grève tend à s'affaiblir. En outre, faute de délégation sur le terrain, le rôle du syndicat peut aussi changer dans certaines entreprises. Chez Ryanair, entre 2011 et 2017, la CNE a accompagné les travailleurs.euse.s dans des procédures en justice sans être en mesure d'organiser des mouvements collectifs²⁹. En Belgique, la grève ouvrière se calque sur le rythme de la concertation sociale. Elle s'accompagne rarement d'autres pratiques comme l'occupation ou la récupération de l'entreprise. Depuis plusieurs années, on voit, comme chez Truck technic en région liégeoise, des tentatives de récupérations de l'entreprise ou des grèves

29. Jean VANDEWATTYNE et Bruno BAURAIN, « Ryanair must change », *une victoire sociale et syndicale dans le monde du low cost* », in Iannis GRACOS, *Grèves et conflictualité sociale en 2018*, Bruxelles, CRISP, Courrier Hebdomadaire à paraître en 2019.

avec occupation des locaux. La grève semble moins intégrée à la concertation sociale. Dans le secteur privé, elle n'a plus nécessairement vocation à déboucher sur un accord avec le patronat ou le propriétaire de l'entreprise. Dans le secteur public, les conflits et les grèves peuvent aussi ne pas déboucher sur un accord social du fait du carcan budgétaire européen, comme ce fut le cas dans les prisons en 2016 ou à la FN Herstal en 2017. Nous ne sommes pas, comme au début des années 1970, devant un mouvement généralisé de grèves sauvages. Néanmoins, par rapport aux décennies précédentes, certains indicateurs montrent que le syndicat pourrait perdre à l'avenir son monopole sur la grève.

Bien que moins large qu'en France, le mouvement des gilets jaunes belges n'en a pas moins été très spectaculaire. Ce conflit montre aussi que le blocage de la production tend à s'autonomiser des murs de l'entreprise. Le blocage des ronds-points, des postes-frontière ou des dépôts de carburant n'est pas une première dans l'histoire sociale de la France et de la Belgique. Par contre, ce mouvement social n'a pas eu de véritable continuité dans les entreprises. La volonté des directions de pacifier les entreprises par le dialogue social a pour résultat, non la fin de la conflictualité sociale, mais plutôt son rejet hors de l'entreprise sous d'autres formes d'expressions moins codifiées ou ritualisées. Enfin, les grèves pour le climat - si tant est qu'il s'agisse bien de grèves³⁰ - interrogent aussi l'objet du conflit qui n'est plus seulement le rapport de production salariale.

Malgré ces indices, il est encore trop tôt pour affirmer que nous entrons dans une période qui, à l'image du 1^{er} Mai ouvrier belge, voit une autonomisation de la grève par rapport au système de régulation sociale et à ses institutions. Par contre, la grève se transforme depuis plusieurs décennies. Et, avec la montée des incertitudes décrites par Robert Castel³¹, elle se fait, elle aussi, plus incertaine.

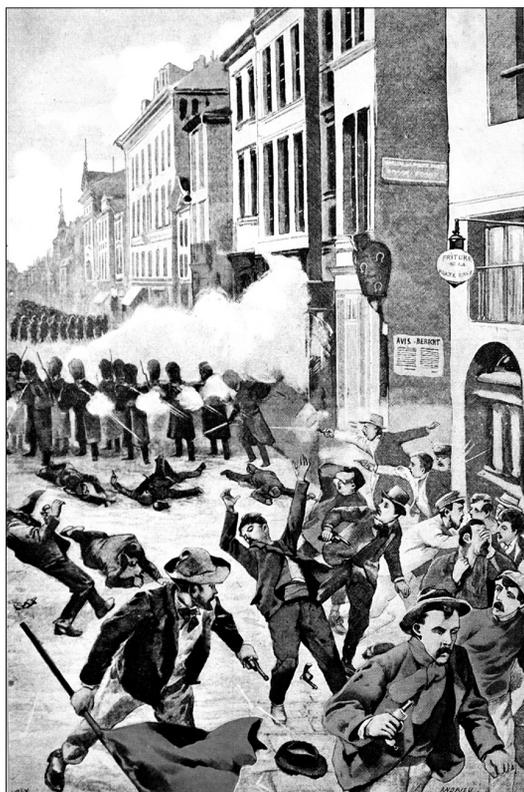
30. Il est difficile à ce stade de déterminer à quel point les appels à des grèves pour le climat sont réellement suivis d'arrêts de travail.

31. Robert CASTEL, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.

3 Histoire de la grève, la grève dans l'histoire

16

Par Renée DRESSE et Florence LORIAUX (CARHOP asbl)



◀ *Eusillade de la rue Haute lors de la grève générale en faveur du suffrage universel, avril 1902 (Louis VERNIERS, Bruxelles et son agglomération de 1830 à nos jours, Bruxelles, 1958, p 128).*

quelles l'employeur refuse de donner satisfaction ». C'est dans cet esprit que nous présenterons des cas de grèves à caractère économique et social mais aussi politique, car la connotation politique n'est jamais très loin et influence les enjeux en cours. Étudier les mouvements de grève dans l'histoire nécessite de se pencher sur d'autres vocables prenant en compte des mouvements de résistance et d'opposition dans les rapports sociaux. Pour identifier ces mouvements à travers l'histoire, il faut aussi savoir s'intéresser à des expressions comme émeute, fronde, sédition, rébellion, révolte ou émotions populaires... et aux moyens mis en œuvre pour arrêter le travail. Ainsi, avec la révolution industrielle, les mouvements de grève se multiplient en déployant de nombreuses formes étudiées au sein de typologies mises en place avec le développement de l'outil statistique au XIX^e siècle. On y distingue ainsi grève perlée, grève surprise, grève sauvage, grève tournante, grève du zèle, grève solidaire, grève limitée, grève illimitée, grève avec occupation, grève générale, grève internationale, grève de la faim... pour ne citer que ces quelques exemples.

Il n'est guère réaliste de prétendre s'intéresser à l'ensemble des conflits présentant une grande variété de situations tant dans le temps que dans l'espace. Nous avons choisi, après avoir présenté le concept, d'évoquer quelques cas de grèves, ici et ailleurs, hier et aujourd'hui, qui

Loin d'être un enjeu purement contemporain, la grève s'inscrit depuis des siècles, voire des millénaires, dans la nécessité, pour différent.e.s acteur.rice.s, de se positionner sur l'échiquier socio-politico-économique et d'y réaffirmer leur place et leur rôle. En grève, faire grève, coalition, débrayage, arrêt..., le vocabulaire est assez varié pour désigner un mouvement, défini en règle générale, de nos jours, comme étant « *la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles aux-*

semblent exemplatifs des moyens d'action mis en œuvre pour obtenir satisfaction.

En grève depuis les débuts de l'histoire

Depuis la plus haute Antiquité, nombreux sont les témoignages relatifs à des travailleur.euse.s revendiquant de meilleures conditions de travail (en termes de temps, de salaire, de dénonciation de la pénibilité des tâches effectuées...) et n'ayant comme autre moyen de se faire entendre que la mobilisation et l'organisation de grèves. Ainsi en témoigne l'action d'artisans d'élite de Deir el-Medineh (Égypte) qui, chargés de la construction des tombeaux des pharaons sous le règne de Ramsès III (1217-1155 avant J.-C.), organisent un *sit-in* dans la vallée des Rois afin de réclamer le paiement des salaires en retard¹.

Durant la période médiévale, des conflits sont liés à la question du temps de travail comme, par exemple, en 1272, lorsque les chevaliers d'Hugues III, roi de Chypre et de Jérusalem, refusent d'accomplir le « service d'ost », estimant avoir déjà mené suffisamment de combats au cours de l'année pour leur suzerain. D'ailleurs, « *du XIV^e au XVI^e siècle, on peut repérer des conflits qui portent clairement sur la remise en cause de la définition du temps de travail, notamment à propos des horaires quotidiens de la journée ouvrée ou des temps de pause* »². Mais on rencontre également des conflits liés à la suppression de droits ou en révolte contre l'ordre féodal. Un autre exemple significatif, dans la durée et dans les résultats, est le « Grand Tric » de Lyon (de l'allemand *Streik* - grève -) : en avril 1539, et durant trois mois, toutes les imprimeries sont à l'arrêt, les ouvriers typographes s'étant mis en grève à la suite de la perte de leur pouvoir d'achat et des suppressions d'acquis au travail. Le mouvement,

qui fera effet boule de neige sur Paris, s'achèvera avec la reconnaissance des revendications.

Si ces mouvements sont quelque peu oubliés, d'autres en revanche s'inscrivent durablement dans le vocabulaire. Ainsi, les manifestations des Gilets Jaunes sont assimilées (et de manière souvent péjorative) aux grandes manifestations paysannes au caractère antinobiliaire qui frappent l'Europe dès le XIV^e siècle : les *Jacqueries*.

Le terme *luddisme* fait référence à un mouvement né en Angleterre au début du XIX^e siècle dans le contexte de développement du libéralisme économique et d'industrialisation galopante. Des artisan.e.s s'attaquent aux machines textiles qui privent des milliers de travailleur.euse.s de leur emploi. Le mouvement est certes lié à la problématique socio-économique anglaise, mais dans d'autres villes d'Europe (comme par exemple à Lyon, à Rouen, à Verviers...), des actions de destruction de machines similaires concentrent la colère ouvrière face à cette nouvelle concurrence. Si le terme est encore utilisé pour désigner (et toujours de manière péjorative) les opposant.e.s aux nouvelles technologies³, les angoisses de l'homme face à son éventuel remplacement par la machine n'en sont pas moins réelles quel que soit le siècle dans lequel on se situe.

Vers une transnationalisation du soutien

Les arrêts de travail sont souvent localisés dans une entreprise, dans une région, dans un secteur d'activités... mais, alors que dans la plupart des pays, le fait de faire grève est passible de lourdes peines et/ou d'amendes (et cela l'est encore aujourd'hui avec le système d'astreintes), certains groupements professionnels tentent de s'organiser afin de se soutenir les uns, les autres dans un réseau transnational. C'est le cas de la tentative

1. Pierre GRANDET, « Les grèves de Deir-el-Médinéh », in Michel MOLIN (dir.), *Les régulations sociales dans l'antiquité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 87-96.

2. Corinne MAITTE et Didier TERRIER, « Conflits et résistances autour du temps de travail avant l'industrialisation », *Temporalités*, 13 décembre 2012 (en ligne) <http://journals.openedition.org/temporalites/2203> ; DOI : 10.4000/temporalites.2203 (consulté le 24 août 2019).

3. Vincent BOURDEAU, François JARRIGE et Julien VINCENT, *Les luddites. Bris de machines, économie politique et histoire*, Éditions é²e, Alfortville, 2006 ; Vincent BOURDEAU, François JARRIGE et Julien VINCENT, « Le passé d'une désillusion : les luddites et la critique de la machine », *Actuel Marx*, 2006, 39 (1), p. 145-165. 3

de l'association des Chevaliers du Travail⁴ créée aux États-Unis au milieu du XIX^e siècle, engendrée par le besoin de la classe ouvrière de contrebalancer la puissance, chaque jour croissante, du capital. Le principe est d'établir des organisations de solidarité, pour permettre aux ouvriers non qualifiés, rejetés des groupements de métiers où se repliaient jolusement les seuls ouvriers qualifiés, de se regrouper afin de se défendre autrement que par le traditionnel recours à l'émeute. La création d'une organisation ouverte à tous les ouvriers, aux non qualifiés comme aux professionnels, sans discrimination de race ou de sexe, est donc un événement d'une importance capitale qui a

laissé son empreinte et influencera la vie syndicale américaine pendant un demi-siècle avant de s'étendre en Europe. En Belgique, l'Ordre des Chevaliers du Travail touche diverses catégories socio-professionnelles, comme les verriers, les mineurs, les métallurgistes de la région de Charleroi et de la Basse Sambre. Cette organisation s'implante également à Bruxelles, chez les gantiers, les mégissiers, les teinturiers en peaux, les passementiers, les mouleurs, les modeleurs en bois, les confiseurs, les ferblantiers, les coupeurs de poils et les mécaniciens... Tandis que dans la région liégeoise, on trouve des Chevaliers à Herstal chez les mouleurs de fonte, et à Grivegnée chez les mécaniciens.

Les verriers sont les premiers en Belgique à entrer en contact avec l'Ordre et les premiers à y adhérer. Cette adhésion s'explique généralement par le caractère particulier des conditions propres à l'industrie verrière : le caractère international du marché, les fluctuations internationales de la main-d'œuvre, l'action de la concurrence étrangère qui poussent les verriers à s'unir en une organisation internationale. C'est ainsi que l'Union verrière américaine, qui est en grève, reçoit de l'Union belge une importante aide financière, marquant ainsi le désir de voir les travailleurs du monde entier s'unir pour la défense de leurs intérêts professionnels. Quand, en avril 1884, l'Union belge entre à son tour en conflit avec le patronat, l'Assemblée des verriers à vitre de Pittsburgh (Pennsylvanie), affiliée aux Chevaliers du travail, envoie ses représentants chargés de soutenir la grève, organiser l'émigration et rattacher le groupement belge aux Knights of Labour.

A partir de 1889, les différentes associations belges appartenant à l'Ordre manifestent leur mécontentement vis-à-vis de l'organisation américaine. Leurs réclamations sont introduites auprès de l'Assemblée Générale de l'Ordre à Indianapolis, mais elles ne reçoivent jamais de réponse. Parmi les plaintes déposées, il y a celle des mineurs qui protestent de la non-assistance d'Américains lors de la grève du charbonnage d'Americœur. L'Ordre a refusé d'intervenir et de prêter son appui financier aux grévistes parce que ces derniers ne sont pas en ordre de coti-



▲ Une du journal *L'Action démocratique*, 23 avril 1913 (KUL, Fonds Vervloet-Henderick).

4. Florence LORIAUX, *Jean Caelwaert (1846-1918) : de la fosse à Thémicycle : essai de biographie familiale, Mémoire de licence en histoire, Louvain-la-Neuve, UCL Faculté de Philosophie et Lettres, 1990.*

sation et qu'ils n'ont pas demandé l'autorisation préalable pour déclencher la grève. De même, les métallurgistes de Couillet n'ont reçu aucun secours lors de la grève qu'ils ont menée en octobre 1888. En outre, les Knights of Labour américains sont éprouvés durant cette période par une crise importante. L'ensemble de ces conditions pousse les chevaliers belges à la désaffiliation, décidée en septembre 1889. Les mineurs, les métallurgistes et les verriers, constituant tous les groupes du bassin de Charleroi et de la Basse Sambre, décident de fonder une association distincte des Chevaliers d'Amérique sous la dénomination des Chevaliers du travail belges. Dès cet instant, l'organisation belge acquiert son autonomie. Cette sécession n'est pas un événement accidentel mais résulte de la pleine et entière volonté des Chevaliers belges, notamment parce que les buts des Chevaliers américains sont essentiellement économiques et sociaux, mais qu'ils ne font pas de politique. Aussi, les Chevaliers belges, jugeant illusoire la possibilité de circonscrire dans des limites purement économiques l'action ouvrière, estiment préférable de se rendre totalement indépendants et de porter la lutte sur tous les fronts de l'activité sociale. Mais c'en est fini du rêve de la mise sur pied de ce mouvement transnational.

Le 1^{er} Mai : de la grève au jour férié : un mouvement qui s'internationalise

Symbole de la répression patronale et des luttes ouvrières, le 1^{er} mai trouve ses racines à Chicago en mai 1886. Revendiquant la journée des huit heures, 350.000 ouvrier.ère.s en grève se rassemblent au sein de manifestations organisées dans les principales villes du pays. La mort de deux manifestants tués par la police le 3 mai incite les leaders du mouvement à organiser une manifestation de protestation. Si cette dernière débute dans le calme, une bombe est jetée sur les forces de l'ordre, entraînant un mouvement de répression impitoyable. Parmi les centaines de personnes arrêtées, sept d'entre elles sont condamnées à mort. En 1889, en souvenir des martyrs de Haymarket, la II^e Internationale

socialiste fait du 1^{er} mai, la manifestation internationale de la journée des huit heures. Alors que cette réduction du temps de travail est finalement obtenue en Belgique en 1921, il faut attendre 1946 pour que le 1^{er} mai (devenu la fête du travail) soit inscrit comme un jour férié légal.

Avant 1914 : quand les travailleurs belges luttent dans un cadre répressif

La période avant 1914 est marquée par les dispositifs juridiques répressifs, punissant tout fait de grève. Bien que la Constitution belge de 1831 garantisse la liberté d'association (article 20), le Code pénal interdit et punit toute coalition (association) tant patronale qu'ouvrière. Sa révision en 1867 met un terme à ces dispositions. La coalition n'est plus interdite. Néanmoins, un nouvel article est introduit : l'article 310 qui sanctionne toute meneuse de grève, autrement dit l'ouvrière, d'amende et/ou de peine de prison. Pourtant, malgré cette épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes, les ouvrier.ère.s font grève. En l'absence d'un mouvement ouvrier, ces coalitions sont longtemps peu, voire pas du tout, organisées. Elles naissent sous le coup de l'émotion, de la colère, de la frustration, et sont rapidement réprimées. Le plus souvent, une fois l'action menée, la coalition cesse d'exister. D'autres par contre considèrent l'action comme un tremplin pour créer une organisation : c'est le cas de l'Association libre des compositeurs typographes de Bruxelles, fondée en janvier 1842 « dans le but légal de prémunir tous les membres contre les abus injustes et illégaux de la part des maîtres-imprimeurs ». Son origine est le licenciement, en décembre 1841, de onze compositeurs du journal *Le Globe* qui s'opposent à une diminution de salaire. Aussitôt deux cents compositeurs venus des différents ateliers d'imprimeries de la capitale, se rendent à la réunion convoquée par les onze licenciés. L'idée de créer une association est lancée et concrétisée dans la foulée⁵.

5. Pour plus d'informations sur cette organisation, voir E. HUBERT, *Historique de l'Association libre des compositeurs et imprimeurs typographes de Bruxelles 1842-1892*, Bruxelles, 1892 et



▲ *Assemblée des grévistes mineurs, Borinage, années 1930 (Leuven, KADOC, Fonds ACW nationaal).*

Avant la Première Guerre mondiale, deux mouvements de grèves marquent l'histoire sociale de la Belgique : les grèves générales de 1886, que l'on peut aussi qualifier de révolte sociale, et les grèves générales en faveur du suffrage universel, menées par le mouvement socialiste dès 1890.

Les événements de 1886 débutent à Liège le 18 mars, dans un contexte de crise économique (augmentation du chômage, diminution des salaires, etc.)⁶. Une manifestation y est organisée afin de commémorer le 15^e anniversaire de la Commune de Paris. Elle dégénère rapidement : des bagarres éclatent, des boutiques sont pillées. Les forces de l'ordre s'efforcent de rétablir le calme, sans succès. Le mouvement s'étend à l'ensemble du bassin industriel liégeois (Seraing, Jemeppe, Flémalle). Le 25 mars, la situation est sous contrôle. Mais c'est au tour du bassin de Charleroi d'entrer en grève. Là, le mouvement est dirigé par les sections de la Chevalerie du travail, puissantes dans les milieux verriers et les charbonnages. La tension monte d'un cran : du matériel industriel est détruit, une propriété privée (le château Baudoux) est incendiée. La grève touche également le Borinage, le Namurois, Dinant, le Tournaisis. L'armée est envoyée

pour ramener le calme. À Charleroi, c'est un carnage avec une dizaine de tué.e.s et plusieurs dizaines de blessé.e.s parmi les ouvrier.ère.s grévistes. Deux cents personnes sont inculpées, les deux meneurs sont condamnés à vingt ans de travaux forcés.

Avec l'émergence du mouvement socialiste, la grève est aussi politique. Le Parti ouvrier belge (POB), fondé en 1885, revendique la conquête du suffrage universel (un homme = une voix), préalable à l'amélioration des conditions de travail et de vie de la classe ouvrière. En 1890, il organise une première grève générale qui force le Parlement à accepter la révision de la Constitution. Le débat commence en février 1893 mais la situation est vite bloquée. Un appel à la grève est lancé par les ouvrier.ère.s des charbonnages en avril 1893 : 200 000 personnes se mobilisent pour revendiquer le droit de vote. Les parlementaires finissent par voter un compromis : le suffrage universel est acquis pour les hommes mais est tempéré par le vote plural (octroi d'un à trois votes selon des critères précis). L'inégalité politique persiste mais, en 1894, 28 socialistes entrent pour la première fois au Parlement. Pour le mouvement socialiste, le combat n'est pas terminé. En 1902, ils proposent à la Chambre d'établir le suffrage universel pour les élections communales. La proposition est rejetée et aussitôt suivie de violentes manifestations (morts à Bruxelles et à Louvain) et d'une grève générale. Une dernière grève générale en faveur du suffrage universel, lancée le 14 avril 1913, se termine le 24 avril, suite à la décision gouvernementale de créer une Commission chargée d'examiner les possibilités d'une réforme électorale. Il faudra attendre 1919 pour que l'égalité en matière de droit de vote soit acquise, du moins pour les hommes⁷.

Évoquer les grèves durement réprimées des travailleur.euse.s ne peut faire oublier que le patron peut, en plus de l'arsenal juridique qui le protège, lui aussi faire grève. C'est le lock-out qui consiste à fermer son entreprise afin d'y empêcher tout accès. L'exemple le plus connu

Luc PEIREN, *De kinderen van Gutenberg. Geschiedenis van de grafische vakbeveging in België voor 1975*, Brussel-Gent, 2006.

6. Gita DENECKERE, « Les turbulences de la Belle époque 1878-1905 », *Nouvelle histoire de Belgique, vol.1 : 1830-1905*, Bruxelles, Complexe, 2005 (coll. Questions à l'histoire).

7. Les femmes obtiennent le droit de vote aux élections communales en 1920 et aux élections législatives et provinciales en 1948.

est celui qui se déroule dans les milieux textiles verviétois en 1906. Depuis plusieurs décennies, les tensions sociales n'y font que croître. La puissante Fédération patronale du textile voit sans complaisance la création de plusieurs organisations syndicales. Des conflits éclatent régulièrement. Les patrons, membres de la Fédération, s'entendent pour fermer les usines d'un même secteur, en cas de grève dans une de leurs usines. La contestation grandit. En février 1906, un premier lock-out est décrété à Dison. S'ensuivent des grèves et des lock-out. Ces derniers aboutissent à un lock-out général en septembre. Environ 16.000 ouvrier.ère.s se retrouvent sans travail. La solidarité en faveur des lock-outé.e.s s'organise. Elle vient de tous les coins de Belgique. Des négociations sont lancées à la mi-octobre. Elles se concluent par une convention entre les parties en présence. Les revendications (augmentation de salaire) des fédérations ou-

vrières ne sont pas rencontrées mais l'existence de ces fédérations est reconnue, ce qui est une première en Belgique. Cette convention est régulièrement présentée comme étant la première convention collective de travail en Belgique.

Grèves et guerre

Durant la Première Guerre mondiale, des arrêts de travail ont lieu dans les entreprises belges. En février 1916, les ouvrier.ère.s des charbonnages de Mons-Borinage entament une grève motivée par le rationnement des produits alimentaires et réclament une augmentation salariale. Ce mouvement, qui se termine le 5 mai, est un échec pour les travailleur.euse.s. En mars 1918, dans la même région, la déportation des jeunes hommes de moins de 17 ans provoque une grève qui s'arrête au bout de quelques jours, les Allemands ayant accepté de les renvoyer à leurs foyers. En avril-mai 1918, une grève portant sur une augmentation salariale paralyse le Grand Bazar à Bruxelles. Dans ce cas, les grévistes reçoivent le soutien financier des communes d'Anderlecht et de Schaerbeek.

L'entre-deux-guerres : entre grèves défensives et grèves offensives

L'Armistice est signé en novembre 1918. Le Gouvernement d'union annonce, par la voix du Roi Albert I^{er}, des réformes. C'est la réponse attendue après plusieurs années de privation pour la population. Le suffrage universel est acquis en 1919. Mais très vite, les discussions autour de la réduction du temps de travail (huit heures de travail par jour) tournent au vinaigre. Le patronat rejette une réforme qui, selon lui, est un obstacle à la reconstruction des entreprises. De leur côté, les travailleur.euse.s, soutenu.e.s par les syndicats, font face à un coût de la vie de plus en plus élevé alors que leur salaire est équivalent à celui de 1914. Des grèves éclatent. Elles touchent tous les secteurs d'activité : les ouvrier.ère.s industriel.le.s, le personnel des tramways, les agents des postes, etc.

FEDERATION CHRETIENNE DES SYNDICATS
29, rue Saint-Gilles, Liège

TRAVAILLEURS

Le Congrès restreint de la C. S. C., réuni le 5-7-1955,
a décidé :

**L'ARRET DU TRAVAIL
TOUS LES SAMEDIS**

A PARTIR DU 9 JUILLET 1955

Par cette action nous voulons :

- Salaire horaire minimum de 20 francs.
- Augmentation de 20 % des Allocations Familiales.
- Rétablissement de l'allocation à la mère au foyer.
- Augmentation des indemnités de chômage de 10 %.
- Paiement des frais de transport du personnel.
- LE SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI.

LA SEMAINE DE 5 JOURS

La prospérité actuelle des entreprises permet aux patrons et au gouvernement de faire droit à nos justes revendications.

**TRAVAILLEURS
SOUTENEZ NOTRE ACTION**

▲ Tract de la CSC liégeoise annonçant la grève du samedi organisée en faveur de la semaine des cinq jours, Liège, 1955 (Collection CARHOP).

Le ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, le socialiste Joseph Wauters, instaure la première Commission paritaire, la commission d'études pour la réduction du temps de travail dans la sidérurgie. Cette initiative est suivie de la création d'autres commissions. Il oblige ainsi les parties à dialoguer et à trouver une solution. La loi sur les 8 heures est votée le 21 juin 1921.

Un mois plus tôt, le 21 mai 1921, l'article 310 du Code pénal est aboli. La nouvelle loi s'accompagne du vote de la loi sur la liberté d'association. Désormais, la grève ne doit plus être sanctionnée mais ce n'est pas un droit reconnu. Beaucoup parlent dès lors de « liberté de grève ». Le secteur public se voit refuser cette « liberté », jusqu'en 1937, avec la publication de l'arrêté royal portant sur le statut des agents de l'État⁸.

1932 : une grève sauvage défensive

La crise économique, enclenchée par le krach boursier de Wall Street (New York) en octobre 1929, déboule en Europe, entraînant avec elle ses effets néfastes. La perte des débouchés extérieurs, la politique de dévaluation des États, concurrents directs de l'économie belge, génèrent du chômage dans des proportions alarmantes. Les gouvernements catholico-libéraux optent pour des mesures visant à relancer l'économie mais aussi à rééquilibrer ses finances. Dans la pratique, ces dispositions touchent particulièrement les travailleurs : diminution des allocations de chômage, des pensions, augmentation des impôts et des tarifs douaniers. De son côté, le patronat charbonnier ferme des puits ou exige une augmentation de la production par ouvrier.ère. Les conditions de travail et de vie, déjà précaires, de la classe ouvrière, ne cessent de se détériorer. L'annonce d'une diminution salariale de 10% dans les mines du Borinage est le point de départ d'une grève sauvage

8. En fait, cet arrêté veut mettre sur pied des comités du personnel, premier pas vers l'instauration d'une concertation sociale au sein des services publics. L'arrêté royal portant création des comités du personnel de l'Etat est établi le 14 décembre 1937.

des ouvrier.ère.s des charbonnages à la fin du mois de mai 1932. Le conflit s'étend à d'autres bassins miniers, puis à d'autres industries. Le Centre et Charleroi rejoignent le Borinage en lutte. Cette action échappe au contrôle des organisations syndicales.

À l'inverse, elle permet au Parti communiste belge (PCB), fondé en 1921, de sortir de l'ombre. Non seulement il soutient le mouvement mais tend à le durcir. De nombreux dégâts sont constatés. Du matériel industriel est à nouveau détruit. Le château du directeur des usines métallurgiques de Marchienne-au-Pont est incendié. Les Maisons du Peuple de Charleroi, de Jolimont et de Gilly, qui symbolisent le mouvement socialiste, sont envahies. La réponse des pouvoirs publics est tout aussi violente. Les affrontements entre forces de l'ordre et grévistes entraînent la mort de deux ouvriers à Roux, près de Charleroi. La grève prend fin début septembre, avec un résultat symbolique : les ouvrier.ère.s n'obtiennent qu'un relèvement de 1% de leur salaire.

Centrale des Francs Mineurs, Rue Saint Gilles, 29, LIÈGE

CAMARADES,

Les mineurs de tous les bassins attendent une décision.

ILS EXIGENT :

<ul style="list-style-type: none"> — de mille la pension à 45.000 francs — la semaine de 45 heures comme dans les autres industries — pension des veuves comme la loi générale 	<ul style="list-style-type: none"> — reconnaissance des maladies professionnelles — pension et soins gratuits à tous les invalides — plus de sécurité — transports gratuits
---	---

Notre action est décisive. — LA LUTTE CONTINUE.

Camarades de la F.G.T.B. vous êtes d'accord avec nous, qu'est-ce qui vous retient ?

La victoire approche.

Grève Générale Samedi 19 Janvier

Pour la Centrale : Ant. BOULANGER - Alph. SCHOEMANS.

Centrale der Vrije Mijwerkers, Rue Saint-Gilles, 29, LUIK

KAMERADEN,

De Mijwerkers van al de bekkens wachten een beslissing.

EISEN VAN ONZE VERHOUDINGEN :

<ul style="list-style-type: none"> 1. — omvangrijke verhoging van het pensioen tot 45.000 frank 2. — de 45 urenweek zoals in de ander bedrijven 3. — het pensioen der weduwen zoals de algemene wet 	<ul style="list-style-type: none"> 4. — invaliden gratis zouden verzorgd worden 5. — meer veiligheid home in de mijnen 6. — verzekering van de beroepsziekte 7. — gratis vervoer voor al ons arbeiders
--	--

Onze actie is vruchtbaar. — DE STRID GAAT VERDER.

Kameraden van het A.B.V.V. U zijt akkoord met ons. Wat is het of wie is het die u tegenhoudt.

Algemene staking vandaag zaterdag 19 januari

Namens de Centrale : Ant. BOULANGER - Alfons SCHOEMANS.

CENTRALE DEI LIBERI MINATORI, Rue St-Gilles, 29, LIÈGE

AMICI,

Il minatori di tutti i bacini minerali del Belgio attendono una decisione.

ED ESIGONO :

<ul style="list-style-type: none"> — la pensione di 45.000 fr. al più presto. — la pensione alle vedove come stabilito dalla Legge generale — la settimana di 45 ore come nelle altre industrie 	<ul style="list-style-type: none"> — il riconoscimento della malattia professionale. — pensione e cure gratuite a tutti gli invalidi — una maggiore sicurezza — la gratifica del trasporto
--	--

La nostra lotta e' decisiva. LO SCIOPERO CONTINUA.

Voi amici della F.G.T.B. siete d'accordo con noi, e allora cosa vi trattiene ?

La vittoria si avvicina.

SCIOPERO GENERALE SABATO 19 GENNAIO.

Sciopero generale sabato 19 gennaio

Per il Comitato : Antoino Boulanger Alphonse Schoemans

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. NIET OP DE OPENBAAR WEG WERPEN.

NON GETTATE IL PRESENTE FOGGIO NELLE PUBLICHE VIE.

Rapité-Press, Liège.

▲ *Tract de la Centrale des francs-mineurs annonçant la grève générale notamment en faveur des 45 heures, Liège, années 1960 (Collection CARHOP).*

1936 : la grève générale des 500.000

En 1936, la crise économique semble loin mais les travailleur.euse.s ne bénéficient pas des effets d'une conjoncture économique repartie à la hausse. Un mouvement de grève démarre le 2 juin 1936 chez les dockers d'Anvers qui exigent une augmentation de 14 francs par jour. L'annonce de la grève mobilise le port. Elle éclate sans que les organisations syndicales en donnent le signal. D'autres bassins industriels se joignent à l'action. Le 11 juin, c'est au tour du personnel du Charbonnage

de la Batterie d'entrer en grève, entraînant à sa suite les autres puits du bassin liégeois. Dans l'après-midi du 12 juin, les ouvrières de la Fabrique nationale (FN) d'armes de guerre à Herstal arrêtent le travail. Le lendemain, l'ensemble du bassin de Liège est à l'arrêt. Au Borinage, la grève commence dans la nuit du jeudi 11 juin au vendredi 12 juin. Ces premiers débrayages se caractérisent par l'occupation des mines et des usines, mais l'intervention rapide de la gendarmerie force les grévistes à quitter les lieux après quelques heures. Le fait que les syndicats, chrétien et socialiste, désapprouvent l'occupation, met un terme rapide à cette forme de lutte. La grève est générale et organisée. Elle marque un tournant dans l'histoire du mouvement syndical. La CSC vit sa première grève générale. Plus de 500.000 travailleur.euse.s y participent. Pour la première fois, les deux syndicats, la Commission syndicale⁹ et la CSC, marqués par le succès du Front populaire en France, élaborent un cahier commun de revendications portant sur l'adaptation des salaires avec un minimum de



▲ *Manifestation en front commun des travailleurs des ACEC qui viennent de constituer un comité de grève contre la Loi unique, Charleroi, 20 décembre 1960 (CARHOP, Fonds La Cité).*

cale et la CSC donnent l'ordre de reprise du travail. Le lundi 29 juin 1936, la reprise est effective partout, à l'exception de quelques secteurs pour lesquels aucun accord n'a été conclu en commission paritaire. Cette grève offensive aboutit à l'obtention de nouveaux acquis (une semaine de congés payés, etc.).

Après 1945 : paix sociale et droit de grève

Après la Seconde Guerre mondiale, avec le Pacte social de 1944, le fait syndical est officiellement reconnu par le patronat. Ce dernier se voit garantir la paix sociale en échange de réformes comme la légalisation des relations collectives de travail. Par contre, la Belgique choisit de ne pas définir le droit de grève. Cependant, le processus de déclenchement d'une grève doit faire l'objet d'un préavis déposé au bureau de la commission paritaire du secteur concerné. L'État va limiter les effets de la grève, avec la loi du 19 août 1948 relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix, qui autorise la réquisition de travailleur.euse.s en cas de grève ou de lock-

9. La Commission devient, après deux refontes, en 1937 et en 1945, la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB).

out pour l'entretien du matériel industriel. Les syndicats y sont réticents car elle réduit la capacité d'action d'un mouvement de grève.

Imposer ou non un cadre légal à l'exercice du droit de grève est un débat récurrent qui intervient quand le patronat et les pouvoirs publics s'estiment « lésés » par cette action collective.

La grève politique

Dans les années d'après-guerre, un événement politique va diviser la société belge : la Question royale ou autour de la personne du Roi Léopold III¹⁰ dont l'attitude durant la guerre est contes-



▲ Les ouvrières de la FN en grève manifestent dans les rues de Herstal, avril 1966 (CARHOP, Fonds La Cité).

tée, même par ses ministres. Finalement, une consultation populaire est organisée le 12 mars 1950. Bien qu'une majorité se dégage en faveur du retour du roi (57%), le pays reste profondément divisé. La Wallonie, fortement dominée par le mouvement socialiste, est majoritairement hostile au retour de Léopold (58%). À l'inverse, la Flandre, principalement catholique, lui

est favorable (72%). Mais ce vote favorable n'entame pas la détermination de ses opposant.e.s. Une grève générale, menée par les socialistes, avec à leur tête la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), est décrétée en juillet 1950. Elle prend un tour violent avec la fusillade de Grâce-Berleur, près de Liège, qui cause plusieurs morts. Léopold III abdique en faveur de son fils Baudouin.

La grève de l'hiver 1960-1961 contre la « loi unique », dite la « loi de malheur », est un mouvement dirigé contre les mesures d'austérité décidées par le gouvernement chrétien-libéral¹¹. En 1960, la Belgique est confrontée à une faiblesse structurelle de son secteur industriel, particulièrement des charbonnages et de la métallurgie. La Wallonie amorce son déclin économique : les fermetures et pertes d'emplois menacent. Dans le même temps, le Congo acquiert son indépendance, ce qui occasionne de nouvelles pertes de débouchés. Le projet de loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, déposé à la Chambre le 4 novembre 1960, rencontre une vive opposition. Il contient essentiellement des mesures anti-sociales : diminution de l'assurance-chômage, renforcement du contrôle médical de l'assurance maladie-invalidité, l'abaissement de traitement des agents communaux et provinciaux, le recul de l'âge de la retraite dans les services publics, l'augmentation de la fiscalité indirecte... Les premiers arrêts de travail ont lieu à Anvers et à Charleroi. À la mi-décembre, toute la Wallonie et quelques centres industriels de Flandre sont à l'arrêt. Les divers secteurs de la Centrale générale - socialiste - des services publics se prononcent pour une grève générale illimitée à partir du 20 décembre. Le 23 décembre, la grève est générale dans les bassins de Liège, du Borinage, du Centre et de Charleroi, puis à Gand, à Anvers, dans le Tournais et le Brabant wallon. Bien dépassée par sa base, la FGTB laisse ses centrales et ses fédérations agir comme bon leur semble. Du côté chrétien, la situation est confuse. Des syn-

10. Demeuré en Belgique après la Campagne des 18 jours - contre l'avis de ses ministres -, Léopold III et sa famille sont déportés par les Allemands en Allemagne, puis en Autriche. Libéré en juin 1945 par les Américains, Léopold III, tenu au courant des dissensions qui animent le gouvernement de retour d'exil, s'installe en Suisse.

11. Pour plus d'informations sur la grève de l'hiver 1960-1961, voir Jean NEUVILLE et Jacques YERNA, *Le choc de l'hiver '60-'61*, Bruxelles, 1990, (Pol-His) et l'exposition du CARHOP (en ligne) www.carhop.be/expos/hiver60/H6010.html

dicalistes chrétiens participent activement aux premières actions menées à Anvers et à Charleroi mais la CSC nationale juge la grève inutile et prématurée, les négociations sur la Loi Unique n'ayant pas encore abouti. Finalement, le 27 décembre, le Comité national de la CSC se prononce contre la grève, qu'elle estime politique. En Wallonie, le mouvement prend un tournant politique plus radical : les dirigeants syndicaux socialistes revendiquent des réformes de structure, le fédéralisme comme réponse à la question de la reconversion industrielle de la Wallonie. Le 13 janvier 1961, la Chambre adopte la « loi unique ». Les incidents violents se multiplient lors de la grève avec un tué à Chênée. Au final, le 23 janvier, le retour au travail est voté, dans un contexte qui marque le début du combat du mouvement wallon en faveur de l'autonomie économique.

Le mouvement syndical chrétien s'est toujours posé la question de l'opportunité ou non de la grève. Depuis sa création, la CSC n'y est pas opposée mais elle reste l'ultime moyen, le dernier recours à n'employer que si les négociations échouent. Par contre, elle rejette la grève politique. À chaque demande de la FGTB pour organiser une action commune, la CSC devra se positionner sur les objectifs du mouvement, son déroulement (est-elle prématurée ou non ?).

Nouvelles formes de grèves

À partir de la fin des années 1960, les restructurations, les fermetures d'usines se succèdent. Elles s'accroissent en raison de la crise économique déclenchée par le choc pétrolier de 1973. Préserver l'emploi devient une priorité pour les syndicats.

De nouvelles formes de grève sont lancées : la grève tournante, la grève perlée, la grève sauvage, la grève avec piquets de grève, la grève avec occupation de l'usine¹², comme à la poêlerie de Tamines Domines.

12. En 1936, il y a eu des occupations d'usine mais de courte durée.

Certaines occupations sont à la base d'initiatives autogestionnaires¹³ : les Gaufreries Champagne à Moustier-sur-Sambre en 1975, la société ANIC à Louvain-la-Neuve devenue l'asbl Le Balai libéré en 1975¹⁴, les Fonderies Mangé à Embourg près de Liège en 1976 ou la SA Confection industrielle, ex-Salik, devenue la société coopérative L'Espérance en 1978¹⁵.

La grève au finish, autrement dit mener une grève dans la durée jusqu'à l'obtention des revendications, est considérée comme un « suicide collectif ». Un exemple en est la grève, menée conjointement en 1986 par la FGTB et la CSC à la SA des Usines à Cuivre et à Zinc de Liège,



▲ Occupation de la Fonderie Mangé par les travailleurs en raison de l'absence de versement de salaire, Embourg, 1978 (Fonds Info CSC).

suivie d'un lock-out. Malgré la reprise du travail, les relations sociales restent tendues, chaque partie campant sur ses positions. Cette obstination aboutit à la liquidation de l'entreprise en 1992 et 810 personnes perdent leur emploi.

13. Marie-Thérèse COENEN, « Et si on se passait des patrons ? Des grèves aux luttes autogestionnaires en Belgique (1966-1985) », *Sens Public. Revue internationale*, mai 2009 (en ligne) http://sens-public.org/IMG/pdf/SensPublic_Femmes_dans_l_action_militante_Marie-Therese_Coenen.pdf

14. Florence LORIAUX, « Quand Mai 68 réhabilite l'autogestion », *Le chou de Bruxelles*, n° 104, avril-juin 2018 ; Marie-Thérèse COENEN, « L'autogestion au féminin », *Analyses du CARHOP*, décembre 2005 (en ligne) www.carhop.be/images/Autogestion_au_feminin_MTC_2005.pdf

15. Marie-Thérèse COENEN, « Quel Look, mon Salik ! », *Les cahiers de La Fonderie, revue d'histoire sociale et industrielle de la région bruxelloise*, n° 15, décembre 1993, pp. 42-46.



▲ *Manifestation du front commun syndical sur le thème « Sauver l'emploi en Wallonie », Namur, 29 mars 1979 (Fonds CSC nationale).*

À partir des années 1980, le patronat combat avec force toute velléité de grève. Il recourt de plus en plus aux tribunaux pour défendre ses droits au titre de propriétaire des moyens de production et ce qu'il considère comme une atteinte à la liberté du travail. Il anticipe même certaines actions collectives en engageant une procédure devant le juge en référé. Sa cible principale est la grève avec piquets de grève. Ce mode d'action nuit, selon lui, au droit individuel du travail. Et il gagne la procédure. Le juge impose des astreintes à tout piquet de grève empêchant l'accès à l'entreprise. Les syndicats s'y opposent à leur tour et introduisent des recours. Les exemples sont nombreux. C'est le cas lors de la grève à la SA Volkswagen en septembre 1994 ou lors du conflit en mars 1995 à Caterpillar, ou encore lors de l'action en mai 1995 menée à l'usine Splintex de Fleurus lors du renouvellement de la convention collective.

La grève dirigée contre l'employeur

Dans les années 1980, les travailleur.euse.s occupé.e.s dans des secteurs liés aux pouvoirs publics se mobilisent. Le secteur du non-marchand, actif dans les services aux personnes (soins de santé, aide à domicile, réinsertion socio-professionnelle, secteur socio-culturel, etc.) bénéficie d'une reconnaissance récente (accords du non-marchand de 2000). Les pou-

voirs publics sont l'employeur d'une partie des établissements de soins de santé (hôpitaux et maisons de soins et/ou de repos gérés par les CPAS) mais ceux qui subsidient les institutions de soins de santé gérées par le privé. Dans ces milieux essentiellement féminins, les salaires sont faibles et l'organisation du travail pénible. Les diverses politiques de résorption du chômage et les diverses politiques en matière de soins de santé précarisent davantage la viabilité du secteur et le contrat de ses travailleur.euse.s. D'importants mouvements de grève, comme celui des aides familiales en 1984, ou celui des « Blouses blanches », ce dernier étant toujours actif aujourd'hui.

Le service minimum pour les entreprises publiques

Dans les années 2010, la multiplication des mouvements sociaux au sein des entreprises publiques (grève tournante en 2014 et en 2018, grève spontanée en mai 2016, etc.), notamment dans les transports en commun, et en particulier à la SNCB, rouvre le débat sur l'instauration d'un service minimum.

En 2017, suite à l'échec des négociations entre les interlocuteurs sociaux, le gouvernement de droite, mené par le libéral Charles Michel, décide de légiférer : le 29 novembre 2017, la loi relative à la continuité du service de transport ferroviaire de personnes en cas de grève est votée. Dorénavant la SNCB, dans l'obligation de préparer une offre de transports satisfaisante pour ses client.e.s, doit être avertie au moins 8 jours ouvrables avant la tenue du mouvement et les agents sont prié.e.s de signaler 72 heures avant la grève s'il.elle.s y participent ou pas. En juin 2018, le service minimum est appliqué pour la première fois lors de la grève de 48 heures des cheminots de la CGSP. En juillet 2018, les syndicats des cheminots, à l'exception du syndicat libéral, introduisent un recours en annulation contre le service minimum auprès du Conseil d'État.

En mars 2019, c'est au tour des prisons, régulièrement en grève depuis plusieurs années, de se voir imposer un service garanti.

En guise de conclusion

Étudier l'histoire des grèves permet de caractériser leur évolution comme un « événement marginal, répréhensible et réprimé » passé au statut « d'un fait social, autorisé et progressivement institutionnalisé »¹⁶ permettant la construction des droits sociaux. Mais surtout de pouvoir prendre conscience des forces de mobilisation et de conscientisation qui animent des groupes humains pour la défense de leurs droits, de leurs intérêts ou de leurs convictions. Les quelques exemples qui ont été présentés dans cet article (il y en a pourtant des milliers d'autres qui s'inscrivent ou non dans la mémoire collective) traversent à la fois le temps et l'espace mais ont en commun de toujours se réinventer en fonction des publics concernés et des actions menées afin d'obtenir une amélioration (ou d'empêcher une dégradation) de leurs conditions de vie et leur environnement professionnel.

16. Stéphane SIROT, *La grève en France, une histoire sociale (XIX^e - XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002.



▲ Grève des travailleurs de CEVA, entreprise de logistique installée sur deux sites, Machelen et Vilvorde, à la suite de l'annonce du licenciement de 65 personnes et à la remise en question par l'employeur du statut d'employé, juin 2009 (Fonds CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde).

▼ Grève à la SNCB pour dénoncer les problèmes récurrents de la division B-Cargo chargée du transport des marchandises, 5 novembre 2010. (Fonds Transcom).

